

22

C o p i e .

Paris, le 22 Mars 1919.

Monsieur le Président,

A la fin de la Conférence officielle convoquée pour entendre les vœux des neutres, Lord Robert Cecil a déclaré que les Etats invités à cette conférence seraient les bienvenus dans la Société des Nations.

Je saisis cette occasion pour Vous informer que la Suisse considèrerait comme un grand honneur de pouvoir offrir l'hospitalité de son territoire pour le cas où la Société des Nations voudrait fixer son siège dans notre pays. Le Gouvernement et le peuple suisses seraient heureux et fiers de manifester ainsi leur vif désir de collaborer à l'oeuvre de pacification mondiale entreprise par les auteurs du pacte. Les traditions politiques et humanitaires de la Confédération helvétique, ses institutions démocratiques et sa position géographique semblent la recommander au choix de la Conférence que vous présidez.

D'ores et déjà, je peux vous assurer que les Autorités fédérales, cantonales et municipales s'empresseraient d'offrir à la Société toutes les facilités et tous les avantages qu'elle pourrait désirer.

J'ajoute qu'une note analogue est adressée à Monsieur Wilson, Président de la Commission de la Société des Nations.

Veillez, Monsieur le Président, agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller Fédéral  
Président du Département Politique Suisse  
(signé) C a l o n d e r .

Son Excellence

Monsieur C l é m e n c e a u ,  
Président du Conseil, Ministre de la Guerre,  
Président de la Conférence de la Paix,

P A R I S .

